

DEPARTEMENT DU LOIRET

.....
Arrondissement d'ORLÉANS

.....
Canton de MEUNG sur LOIRE

.....
**COMMUNE
DE
CERCOTTES**
45520

ARRETE n°33/2023

REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT
LA CIRCULATION
RD2020
TERRASSEMENT et POSE DE FOURREAUX POUR LIAISON
FIBRE OPTIQUE

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44, R 53 et R 225,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié par l'arrêté du 4 janvier 1995,

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de terrassement et de pose de fourreaux pour assurer la liaison de la fibre optique au niveau de la RD2020, par la société MARGUERITAT TP (représentée par M. Adrien CHEVANCE) sise 140 avenue Jean Lolive – 93691 PANTIN Cedex, il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers.

ARRÊTE

Article 1 : Pendant un mois, à partir du 29 mai 2023, et ce, pendant toute la durée des travaux, la circulation au niveau de la RD2020 sera réglementée dans les deux sens de circulation. En effet, les travaux empièteront sur la chaussée, la bande d'arrêt d'urgence sera neutralisée et la circulation sera alternée par feux tricolores.

Article 2 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit du chantier pendant la période des travaux. Une interdiction de dépassement sera également mise en place.

Article 3 : La signalisation de part et d'autre de la zone des travaux sur la voie publique sera réalisée conformément aux prescriptions de la réglementation en vigueur. La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h.

Article 4 : La fourniture, la mise en place, l'entretien, l'enlèvement et la responsabilité de la signalisation au droit du chantier incomberont entièrement à l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 : L'affichage du présent arrêté sera effectué sur le chantier.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée:

- Au Commandant de la Gendarmerie d'ARTENAY
- A l'entreprise MARGUERITAT TP - 140 avenue Jean Lolive – 93691 PANTIN Cedex qui, pour chacun, sera chargé de son application.

Fait à Cercottes, le 17 mai 2023

Le Maire,

Martial SAVOURE-LEJEUNE

